



Déclaration des élus de la **CGT** Educ'Action Mouvement intra-académique 2014 CAPA Affectation des CPE Le vendredi 13 Juin 2014

Cette FPMA est réunie pour étudier le mouvement intra académique. Cette année encore, quelques postes, seront bloqués ce que nous dénonçons.

Quelques éléments chiffrés sur le mouvement Intra 2014 : **217** demandes, **173** obtenues, donc **44** refusées, soit **20,25%** des participants au mouvement qui n'obtiennent aucune mutation...

Cette situation est un peu meilleure que l'année passée, mais n'est pas encore satisfaisante.

Une première explication à ce blocage, se trouve dans le nombre élevé de postes réservés pour les stagiaires.

Cette année une trentaine de postes seront bloqués, soit pour accueillir des stagiaires issus du concours réservés, soit sur le mouvement « ECLAIR. ». Nous demandons comme l'année passée, que ces postes n'apparaissent pas dans les documents du mouvement pour éviter toute confusion pour les collègues qui y postulent. Bien qu'ayant noté une amélioration par rapport à l'année dernière la **CGT Educ'action** déplore le choix des berceaux d'accueil des stagiaires.

Une deuxième explication, tient au fait que l'Académie de Versailles va accueillir à la rentrée **83** néo-titulaires (**38** de Versailles et 45 des autres académies) qui arrivent. Si on rajoute les postes bloqués, c'est la moitié du Mvt de mutation de l'académie.

La **CGT Educ'action** tient à dénoncer les conditions inacceptables d'intégration à la fonction dans lesquelles vont se retrouver encore cette année nos jeunes collègues issus du concours réservé, ceux de la génération sacrifiée.

Quel accueil va-t-on leur proposer ? Quel accompagnement ?

La **CGT Educ'action** rappelle qu'elle refuse la « mastérisation » des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants issus de milieux modestes deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre. Nous défendons l'idée d'un concours après la licence, puis d'une formation en deux ans, payée en tant que fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master.

De même, nous déplorons que tous les lauréats aux concours, quels qu'ils soient, ne puissent pas bénéficier d'un temps de suivi avec tuteur. En effet, nombreux sont nos collègues ex-contractuels entrés dans la carrière sans qu'il leur ait été dispensé une formation pédagogique spécifique.

Cette année, une partie de nos jeunes collègues sont entrés dans les ESPÉ, et ont bénéficié d'une formation. La **CGT Educ'action** tient à réaffirmer son attachement à une formation des personnels de qualité...

Nous demandons le rétablissement de l'ancien système qui permettait à nos collègues cette entrée douce dans le métier, le retour aux affectations des stagiaires sur des supports budgétaires provisoires de 12H de service dans les établissements d'accueil en doublette avec les conseillers pédagogiques et non comme moyens comme cela nous a été annoncé à la dernière CAPA.

La **CGT Educ'action** tient à rappeler que le temps effectif de travail pour les CPE se conçoit T.T.C (Toutes Taches Comprises), c'est-à-dire que nos jeunes collègues doivent intégrer dans leur service les temps de conseils et de réunions auxquels ils participent en plus du temps de travail et qu'ils doivent être récupérés s'ils le dépassent.

CGT-Éduc'action Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT -

☎ : 01.46.09.98.70

☎ : 01.46.09.90.19

e-mail : uasenver@wanadoo.fr

Site web de l'UASEN **CGT**-Éduc'action Versailles : <http://www.premiumorange.com/uasenver>

FEDERATION DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Enfin, le dispositif dit « **ECLAIR** » : comme nous l'avons déjà dénoncé, c'est une procédure spécifique pour l'affectation sur postes ECLAIR ou ZEP+.

Comment se fait le choix des candidats pour les postes ECLAIR... pourquoi écarter des candidatures et selon quels critères ? C'est l'arbitraire des chefs d'établissements qui écartent à leur gré certaines demandes. Nous rappelons notre opposition à ce dispositif dérogatoire. Au cas où des postes ECLAIR auraient été bloqués et traités hors mouvement général intra-académique, nous demandons que ces postes soient réintégrés dans le mouvement général ou apparaissent en tant que postes spécifiques lors du Mouvement Spécifique académique

Ce « mouvement » se fait sans aucune transparence, bloque des postes au mouvement intra et est à l'image de ce qu'a été la politique ECLAIR dans son ensemble : la dérégulation organisée de l'Éducation nationale.

ECLAIR, c'est aussi pour nous CPE, la confusion des missions, entre celles qui sont imparties aux CPE et celles qui ont été attribuées aux Préfets des études... **La CGT Educ'action** le dénonce depuis longtemps. Que deviennent les CPE lorsqu'il y a des Préfets des études qui empiètent sur leurs compétences ?

Non à la confusion des tâches, notre métier existe et mérite que l'on préserve sa spécificité.

Le Métier de CPE, un métier souvent copié, jamais égalé !!!!

L'ouverture du deuxième concours cette année permet de rattraper un peu le nombre des postes perdus ces dernières années. Mais ce n'est qu'un début, **la CGT Educ'action** tient à rappeler qu'elle revendique la présence d'au moins 1 CPE dans chaque établissement scolaire.

Au lieu d'inventer ou de réinventer un métier qui a su trouver sa place et montrer sa valeur depuis plus de 40 ans, créons des postes pour permettre aux Vies Scolaires de ne plus être surchargées, que nos collègues CPE puissent enfin faire notre travail d'écoute et de suivi des élèves dans de bonnes conditions !!!

Un collègue correctement affecté est la garantie

d'un service convenablement effectué

En conclusion, nous dénonçons cette gestion lourde, inhérente au mouvement déconcentré.

Nous nous prononçons pour un calendrier plus resserré qui permettrait à l'administration rectorale de conduire, dans les meilleurs délais, les ajustements du mouvement national et les opérations du mouvement rectoral et qui, en outre, laisserait aux personnels le temps de prendre des dispositions matérielles relatives à toute nouvelle affectation.

Nous revendiquons la suppression des TZR au profit de titulaires remplaçants volontaires et nous dénonçons la mesure administrative imposée d'élargissement des ZR.

Nous réaffirmons que la transparence et l'égalité de traitement des personnels ne peuvent être effectives que dans le cadre de règles nationales, respectées à tous les niveaux.

Nous revendiquons le retour du mouvement à gestion nationale en apportant toutes les améliorations nécessaires à son bon déroulement.

Pour les élus CAPA de la **CGT Educ'action** :
François QUINCHEZ